

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val – Mardi 22 septembre 2026

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 22 septembre de l'an deux mille vingt-six à 18h, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances à Saint-Antonin-Noble-Val, sous la présidence de Madame BIRS, Présidente de la Communauté de Communes

Date de la convocation : 15 septembre 2026

Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 24 Nombre de votants : 28

Présents : Mesdames BAGES, BIRS, BOZONNET, CARDONNEL, CAVAILLE, GINESTOUS, HOFFMANN, PHILIPPE, SOLEILHET, VIDAILLAC ;

Messieurs BURG, COUSI, CROS, FERAL, GALAN; GAUTIER, HENRY, MARTY, PALACH, RENAULT, ROMANO, SAUTIER, SERVIERES, SOUDARIN.

Absents : M. ESTRISPEAU a donné procuration à M. BURG, M. GALLAND a donné procuration à Mme Chrystel CAVAILLE, M. JALLET a donné procuration à M. PALACH, Mme. PAPADOPOULO a donné procuration à M. RENAULT, Mme SOCCOL a donné procuration à Mme CARDONNEL

Messieurs LOPINET et PETIT sont excusés

Madame MIRAMOND et Messieurs ADAM, ICHES, et LOMBARD sont absents

Monsieur SOUDARIN Tristan a été élu secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3359

Objet : Assainissement collectif — Travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées « côte de Saint-Martin » à Caylus : Demande de subvention et plan de financement

Madame la Présidente informe l'assemblée que des travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées sont programmés au niveau de la côte de Saint-Martin, sur la commune de Caylus, au titre du budget 2026. Ces travaux seront réalisés en régie.

Elle précise que ce projet est éligible à un accompagnement financier de la part de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et qu'il convient d'adopter le plan de financement prévisionnel afin de solliciter cette aide.

Dépenses :

Type de dépenses	Montant HT en euros
Matériel + location camion + carburant	14 437
Entreprises extérieures (trancheuse, réfection voirie, plan de recollement)	12 000
Coût du personnel	10 170
Total	36 607

Recettes :

Organisme financeur	Montant HT en euros
Agence de l'eau 80%	29 285,6
Autofinancement (CCQRGA) 20%	7 321,4
Total	36 607

AR Prefecture

082-248200107-20260922-2026_3359-DE
Reçu le 29/09/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité décide :

- D'ADOPTER le plan de financement proposé,
- DE SOLLICITER l'Agence de l'eau pour la demande de subvention,
- D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents et actes administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Antonin Noble Val
Le 22 septembre 2026

La Présidente

Elisabeth BIRS



Le Secrétaire de séance

Tristan SOUDARIN



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr/>